

COMMUNE DE MONTAUD

PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 07 février 2012

L'an deux mille douze, le sept février à 20h30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pascale POBLET.

Etaient présents : MM. MURDINET Michel, GERBAUX Laurent, adjoints ; COING-BELLEY Stéphane, PASCAL Philippe, CORVEZ Marion, BOUCAUT Alain, CECCON Robert, CHOROT Lynda.

Absents excusés : MM. DESPESE Philippe a donné pouvoir à GERBAUX Laurent, NOEL Michel a donné pouvoir à MURDINET Michel, Cécile SUPTITZ a donné pouvoir à Marion CORVEZ, ANSELMIER Jean-Michel a donné pouvoir à Pascale POBLET, FABRE Corinne, GUILLAUD Marie.

Secrétaire : Monsieur BOUCAUT Alain a été nommé secrétaire.

Madame Pascale POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h30.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès-verbal de la séance du 10 janvier 2012 est approuvé avec 8 voix Pour.

2/ ATTRIBUTION DES TRAVAUX – FACE BELLE

Le Conseil municipal,
Suite à l'ouverture des plis et à l'examen des offres concernant les travaux de construction d'une route forestière à Face Belle,
Après en avoir délibéré,
Après vote avec 11 voix Pour, 1 voix Contre et 1 abstention,

DECIDE attribuer le marché à la société GRAVIER Travaux Publics, pour un montant de 58 462,50 € hors-taxes.

**CHARGE Madame la Maire de toutes les démarches nécessaires.
COFORET, en la personne de Benoit Coulée, devra suivre le chantier pour qu'il se réalise dans de bonnes conditions (météo, durée...)**

Départ de Robert CECCON

3/ ATTRIBUTION DES TRAVAUX – LES RAMEES Lot 2

Le Conseil municipal,
Suite à l'ouverture des plis et à l'examen des offres concernant d'aménagement des Ramées, lot 2,

Après en avoir délibéré,
Après vote avec 10 voix Pour, 2 voix Contre et 0 abstention,

DECIDE attribuer le marché à la société Transalp avec le choix du bois de robinier et de l'innox.

CHARGE Madame la Maire de toutes les démarches nécessaires.

4/ TRANSFERT DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – LES RAMEES

Le Conseil municipal,
Suite au départ de la société EPURE

Après en avoir délibéré,
Après vote avec 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention,

DECIDE d'accepter la proposition de la société H2M PC, avec Monsieur Hugues de Montal ; il terminera le suivi du chantier pour un montant de solde restant.

CHARGE Madame la Maire de toutes les démarches nécessaires.

5/ ACQUISITION DE TERRAIN – LES RAMEES

Le Conseil municipal,
Suite à l'acceptation par les propriétaires indivis de céder une partie de la parcelle cadastrée C 337, Le Village.

Après en avoir délibéré,
Après vote avec 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention,

DECIDE l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée lieu dit « Le Village » section C numéro 337 appartenant à Monsieur Lucien Coing-Roy, Mesdames Renée COING-ROY épouse NAVARRA et Andrée COING-ROY.

CHARGE Madame la Maire de toutes les démarches nécessaires, notamment le bornage confié au cabinet de géomètre Agate de Tullins (38210) ainsi que l'acte administratif confié à Monsieur Michel Murdinet, notaire pour cette acquisition.

COMMUNE DE MONTAUD

6/ REGIE COMMUNE - MODIFICATION

Le Conseil municipal,
Après avoir pris connaissance de la délibération du 03 mars 2009 définissant la régie de recettes,
Considérant les nouvelles propositions nécessitant une régie,
Après en avoir délibéré,
Après vote avec 12 voix Pour,

DECIDE la modification d'attribution de la régie de recettes comme suit :

« Location salle, vaisselle, matériel et sono – Fourniture de photocopies – Vente des carto-guides, livre de recettes et divers en provenance du Parc du Vercors – Vente des carto guides du Pays de Vinay – Vente de cartes postales et divers. »

7/ GARDERIE SCOLAIRE

Le Conseil municipal,
Dans le cadre de la garderie scolaire,
Suite à la demande des salariés intervenant pour ladite garderie,

Après en avoir délibéré,
Après vote avec 12 voix Pour,

DECIDE d'accorder la gratuité de la garderie scolaire à l'ensemble des salariés intervenant au titre de cette garderie.

8/ REGIE GARDERIE ET CANTINE - MODIFICATION

Le Conseil municipal,
Suite à la délibération du 08 novembre 2011 définissant la régie de recettes,
Considérant l'oubli concernant un fond de caisse,
Après en avoir délibéré,
Après vote avec 12 voix Pour,

DECIDE la modification de la délibération de création de la régie de recettes pour la Cantine et la Garderie comme suit :

« un fonds de caisse de 200 € sera créé »

9/ EMPLOIS – AUTORISATION DE RECRUTEMENT

Le Conseil municipal,
Afin de répondre aux besoins des services notamment scolaires et périscolaires,

Après en avoir délibéré,
Après vote avec 12 voix Pour,

AUTORISE Madame la Maire à recruter des agents non titulaires saisonniers.

7/ EMPLOIS – HEURES COMPLEMENTAIRES

Le Conseil municipal,
Afin de répondre aux besoins des services, tant pour le scolaire que pour la commune,

Après en avoir délibéré,
Après vote avec 12 voix Pour,

**DECIDE d'autoriser la réalisation d'heures complémentaires.
Ces heures, selon les circonstances, seront soit récupérées par l'agent, soit rémunérées. Elles resteront exceptionnelles.**

8/ MISE A DISPOSITION DE LA SALLE

Le projet de règlement de mise à disposition sera examiné par le Conseil dès qu'il aura été présenté aux personnes intéressées.

COMMUNE DE MONTAUD

9/ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Conseil municipal,
Après avoir pris connaissance du document final et délibéré,
Après vote avec 12 voix Pour,

DECIDE de valider le document présenté par la société Gerisk,

DECIDE d'approuver le DICRIM présenté.

CHARGE Madame la Maire de transmettre le présent dossier aux services de la Préfecture.

10/ SACEM – CONTRAT ANNUEL

Le Conseil municipal,
Après avoir pris connaissance de la proposition de la SACEM permettant de cotiser soit pour un évènement musical soit plusieurs,
Après vote avec 12 voix Pour,

**DECIDE d'accepter la proposition pour la réalisation, chaque année, de plusieurs événements.
Le coût est de 125€.**

11/ REFERENT POUR NOUVELLE ASSOCIATION

Le Conseil municipal,
Après avoir pris connaissance qu'une nouvelle association a vu le jour « LA FÊTE DU VILLAGE »,
Considérant son choix de nommer un référent pour chacune des associations montaudines,

Après en avoir délibéré,
Après vote avec 11 voix Pour, 1 abstention,

DECIDE de nommer le Maire, pour être représentant de la Commune auprès de l'Association « La Fête du Village ».

12/ FETE DE LA MUSIQUE

La date retenue serait le **dimanche 24 juin 2012**.

13/ MONTAUD TRAIL ORGANISATION – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,
Après avoir pris connaissance de la demande de l'association,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de demander un complément d'informations.

13/ QUESTION DIVERSES

- **Elections** : dates à noter pour réserver les week-ends dimanche 22 avril puis 6 mai pour les élections présidentielles et les 10 et 17 juin pour les élections législatives.

- **Eclairage public**

1/ Suite à la demande de M. Geronimo, **DECIDE d'établir une convention pour le déplacement d'un candélabre**. Montant des travaux : 1070,42 € TTC. M. Geronimo devra déposer la somme correspondante avant la réalisation des travaux. **La commune approuve le devis de la société AXIMUM pour 895 € HT avec 8 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention.**

2/ Devis pour pose d'un éclairage public sur le parking mairie. Montant = 1 511,68 € Hors taxes

3/ Devis pour réparation de l'éclairage public des Plattières. Montant = 600 € Hors-taxes